

**DECLARATION DU RESEAU DES FEMMES POUR LA PROTECTION  
DES DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FEMME EN SIGLE REFEDF,  
EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES  
DROITS DES FEMMES (ODDF) DE LA VILLE DE KANANGA, DANS LA  
PROVINCE DU KASAI CENTRAL**

Nous, Réseau des Femmes pour la protection des Droits de l'Enfant et de la Femme en sigle REFEDF, en collaboration avec les ODDF de la ville de Kananga, partenaires de la mise en œuvre du programme Voix et Leadership de la Femme dans la province du Kasai central notamment : CBMT (Centre Ba Mamu Tabulukayi), Carrefour pour le Développement du Grand Kasai (CDGK/ ONG), Association Bamamu Tuibake (ABT), Association pour le Développement des Femmes travailleuse des affaires sociales (AEFED), CAFCO, Centre de réinsertion Marie Mère de l'Espérance (CRRMME), LIZADEL, Association des Femmes Chrétiennes Protestantes ASL non Confession (AFCP), Centre de partage d'entraide Chrétien (CEPC), Dynamique Femmes pour le Développement Intégral (DFDI), Femme d'Action (FA), Association pour le bien être des femmes intellectuelles (AFIMBEF), Femme Main dans la Main pour le Développement Intégral (FMMDI), Association des femmes musulman (MAC), Regroupement des mamans pour le Développement (RMD), Association des Femmes Dynamiques et leadership politique (AFTU), CHARITE AMEVODE (Assistance à la mère et enfant orphelin, vieux et autres des hériter), Ligue des filles et Femmes instruites pour le Développement (LIFID), Actions pour les Biens être des Communautés (ABCO), Association des Filles mères vivant avec handicap (AFIMA), ANES CONGO.

Constatons qu'il ressort du rapport de monitoring pour l'exercice 2022 effectué par les membres des comités locaux d'alerte appelés COLA, mis en place par le REFEDF, qui fait état des statistiques des cas des violences sexuelles portés devant les offices et juridictions du ressort de la cour d'appel du Kasai central dont notamment :

- 562 cas ont été portés et traités à la police de protection femmes et enfants, garnison de Kananga, dont 215 cas des viols d'enfants, 5 cas de viols sur majeurs, 28 cas tentatives de viols, 6 cas de proxénétismes et souteneurs, 12 cas incitation des mineurs à la débouche, 8 cas d'attentant à la pudeur, 17 cas de complices des viols, 14 cas d'exhibitions sexuels, 19 cas d'harcèlements sexuelles ; 341 personnes majeurs arrêtées et révérees, 114 cas des enfants en conflits avec la loi pour manquements qualifiés de viols, 333 cas révérees au parquet de grange instance de Kananga, 2 cas révérees à l'auditorat militaire de Kananga,
- 143 cas portés devant le tribunal de grande instance de Kananga, dont 42 cas condamnés, 43 cas de viols acquittés et 66 cas en cours sur 143 Enrôlés
- 108 cas ont été portés devant le parquet général près la cour d'appel du Kasai central ;

Préoccupées par recrudescence de violence sexuelle due à l'impunité de ces auteurs par les offices et cours et tribunaux du ressort de la cour d'appel du Kasai central ;

- Considérant que La république démocratique du Congo a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux relatifs en matière des violence sexuelles et la mise en œuvre des recommandations issues du 3ème cycle de l'EPU, notamment : recommandation n° 119.65 de la république populaire démocratique du Corée, 119.42malte,119.80 honduras, 119.81 Indonésie, 119.121 Luxembourg, 119.175 Allemagne,119.176 Portugal, 119.212 Italie, 119.195 canada 119.214 Tunisie, 119.192 Belgique, 119.205 pologne,119.213 pays – bas ont demandés à la RDC de mettre fin aux violences sexuelles et les mariages précoces dont- ils avaient acceptées ;

- Soucieuses de voir le taux baissés des violences sexuelles et unions conjugales des enfants dans la province du Kasai central

#### RECOMMANDONS CE QUI SUIIT :

- ❖ A la conseillère spéciale de chef de l'état en matière de violence sexuelles
  - Veiller sur le traitement des dossiers de violences sexuelles devant les offices et cours et tribunaux ;
  - Respecter les engagements dont la RDC a ratifié au niveau international et régional en matière de violences basées sur le genre ;
  - S'impliquer personnellement pour mettre fin aux mariages des enfants conformément à l'art. 189 de la loi portant protection de l'enfant.
- ❖ Conseil supérieur de la magistrature,
  - Punir les magistrats qui sont accusés de la corruption en matière de violences sexuelles,
  - Poursuivre la mise en place des cellules VBG dans les offices et cours et tribunaux ;
- ❖ Au ministre provincial de la justice
  - Multiplié les visites d'inspection dans les cachots et prisons la province du Kasai central,
- ❖ Au premier président de la cour d'appel du Kasai central,
  - Multiplié les visites d'inspections devant les juridictions de son ressort
  - Traduire en procédure disciplinaire les juges coupables de la corruption en matière de violences sexuels
  - Donnez des instructions claires aux juges en matière de sérénité en cas de viol

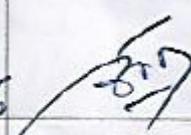
- ❖ Aux présidents des tribunaux des grandes instances du ressort de la cour d'appel du Kasai central ;
  - Prononcés dans les délais pour les cas de viols enrôlés devant vos greffes
  - Faire application de la loi des articles 170 CPL II et 171,172,173,174,175, 176, 177, 178,179, 180 et 181 de la loi portant protection de l'enfant en cas de violences sexuelles ;
  - S'abstenir aux inti – valeurs (corruption, impunité, trafic d'influence) en cas de viol ;
- ❖ organisations de la société civile
  - De s'approprier du programme VLF et ses acquis dans la province du Kasai central,
  - De sensibiliser la communauté pour mettre fin au phénomène violences sexuelles ;
  - De vulgariser les instruments juridiques internationaux, régionaux et textes juridiques nationaux en matière de violences sexuelles,
  - *A combattre, dénoncer tout cas de violences sexuelles*
  - *Aux partenaires techniques*
  - *De soutenir les efforts des osc de lutte contre les violences sexuelles pour mettre fin aux violences sexuelles dans notre communauté*

Que vive le programme Voix et Leadership des Femmes dans la province du Kasai central,

Que vivent les ODDF de lutte contre les violences sexuelles dans la province du Kasai central.

Nous vous remercions

Fait à Kananga, le 29 décembre 2022

N°	Nom et Post Nom	Sexe	Organisation	Téléphone	Signature
01	Bertine Mputu	F	MINISTERE DU GENRE	0998618786	
02	Chantal NSAYA	F	DIVISION DU GENRE	0999121270	
03	Marie Claire MBIYA	F	FMMDI	097784 3770	

04	Catherine Tshiamanyira	F	AGNATEC	0995643193	<del>Handwritten signature</del>
05	Irène MBOMBO	F	CDGK	0971510309	<del>Handwritten signature</del>
06	Bernadette Ngabwera	F	D.F.D.I	099163054	<del>Handwritten signature</del>
07	Augustine MBOMBO	F	CBMT	09982533 04	<del>Handwritten signature</del>
08	Adolphine Kabedi Kande	F	CAFCCO	0974030102	<del>Handwritten signature</del>
09	Alphonse BETU NUYAYA	F	AFTUPKAN	0974468104	<del>Handwritten signature</del>
10	Évêque André BAKADI NKUBA	M	CHARITE A.M.E.V.O.D.	0978511600	<del>Handwritten signature</del>
11	LANKU BAKUSWA WSETTE	F	AFIMBEF	097382 9235 099810 3926	<del>Handwritten signature</del>
12	RACHEL NICALUHA	F	LIFID	0992912813 0910624 293	<del>Handwritten signature</del>
13	Anastasié Dupéty	F	AFED	097072 6360	<del>Handwritten signature</del>
14	DOMINIQUE KASHABANA	M	ABECO	09919934 42	<del>Handwritten signature</del>
15	DOMINIQUE-NGALULA	F	A.B.T	097055424	<del>Handwritten signature</del>
16	MARIE NGALULA	F	AFMHA	0973316072	<del>Handwritten signature</del>
17	ROSE DIMUANGI KATEMBE	F	CPEC	099470579	<del>Handwritten signature</del>
18	<del>Handwritten name</del>	F	A.F.C.P.	09775378	<del>Handwritten signature</del>
19	HELENE KARI MUA-TUBAJIKA	F	LIZANSEL	0972951015	<del>Handwritten signature</del>

20	BISON BIPENDA	F	ADPTAS	0974465136	<del>Handwritten signature</del>
21	SABINE KASULO	F	MAC	0997336324	<del>Handwritten signature</del>
22	GRACIA MANAOTIU	F	REFEDEF	0970325611	<del>Handwritten signature</del>
23					
24					